

probablement par les instigations secrètes du duc de Savoie, son suzerain, qui était jaloux des acquisitions de la Maison de Bourbon au-delà de la Saône, vint ravager la Dombes à la tête de 2,000 chevaux, commandés par plusieurs gentilshommes de Bresse et de Bugey. Le 18 mars (1), il surprit Trévoux par escalade, mais il ne put s'emparer du château, et craignant d'être surpris par les troupes du duc de Bourbon qui s'avançaient en grande hâte, il se retira à Tournus, en Bourgogne, après avoir pillé la ville et emmené prisonniers presque tous les habitants. En se retirant à Tournus, François de la Palud voulait, par une politique adroite, se reconnaître comme avoué dans son entreprise par le duc de Bourgogne, et détourner les soupçons du duc de Savoie, qui avait fourni, pour cette expédition, un si grand nombre de ses gentilshommes. Mais la duchesse de Bourbon ne prit pas le change, elle adressa directement ses plaintes à celui-ci, qui désavoua le sire de Varambon et les nobles qui l'avaient suivi, et s'offrit à faire saisir leurs biens, puis à indemniser par là les habitants de Trévoux et des lieux pillés par Varambon. Des conférences furent tenues dans ce but à l'Île-Barbe et à Lyon. L'Archevêque, le Sénéchal de cette ville et l'abbé d'Ambronay servirent d'arbitres. Le duc de Savoie y confirma ses promesses, mais il y fut infidèle; il négligea même de faire punir Varambon. Il donna seulement, en 1433, des cautions pour le paiement.

Parmi les habitants qui furent emmenés prisonniers, les Juifs furent surtout maltraités : ils se virent obligés de donner mille écus d'or de rançon. Les principaux étaient Samuel Gabriel dit Besset, Jayen, Coquelet, Leonet, Peyret, Abraham Gabriel, frère de Samuel, Diot, Mossier Cohen, Agneaux de Mondidier, Pignallas et Venade. Plusieurs de ces Juifs moururent en captivité, et Varambon fut si cruel envers eux, qu'il fit arracher une dent et couper une partie de l'oreille à chacun de ces malheureux, parce que le prix de la rançon n'était pas arrivé au jour fixé.

En 1441, le duc de Savoie, qui conservait toujours ses prétentions de suzeraineté sur Trévoux et autres terres de Dombes,

(1) Suivant Guichenon : Aubret dit le 31 mai.